



Bruxelles, 6 avril 2011

Communiqué de presse et invitation à la projection de :

**« Justice pour Ernest Manirumva »
un documentaire de Protection International à la mémoire d'un défenseur des droits humains burundais.**

Le 9 avril 2009, Ernest Manirumva, numéro deux de l'OLUCOME, principale association burundaise de lutte contre la corruption, est poignardé à mort à son domicile. Deux ans plus tard, la justice burundaise peine toujours à faire la lumière sur ce crime, déplore la société civile burundaise : « les enquêtes restent lacunaires ».¹

Des devoirs d'enquête complémentaires et l'annonce de la réouverture du procès sont au centre des revendications de la société civile, profondément choquée par l'assassinat d'Ernest Manirumva. Pour sa part, la communauté internationale craignait que ce crime ne soit le premier d'une longue liste d'exactions qui pourraient rendre quasiment impossibles les activités des défenseurs burundais. Il s'agit « d'un assassinat clairement organisé », a déclaré Jozef Smets, Ambassadeur de Belgique à Bujumbura, qui suit depuis deux ans les péripéties judiciaires du dossier Manirumva.

Peu après le crime, le Forum pour le renforcement de la société civile, FORSC, a mobilisé ses 146 associations membres pour lancer la campagne « Justice pour Ernest Manirumva ». Plusieurs défenseurs ont alors reçu des menaces de mort.

Pierre Claver Mbonimpa, président de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), et Gabriel Rufyiri, président de l'OLUCOME, ont été informés en mars 2010 que des agents de l'État planifiaient de tuer l'un d'eux en maquillant l'assassinat en accident de voiture. En novembre 2009, Pacifique Nininahazwe, membre du FORSC, a été averti qu'un complot d'assassinat se tramait contre lui. Le FORSC a ensuite été frappé d'interdiction par une ordonnance du ministère de l'Intérieur². Suite aux pressions internationales, le ministre a ensuite « suspendu » l'ordonnance, et FORSC n'est finalement sorti du vide juridique que le 28 janvier 2011.

Pour soutenir les revendications de justice pour Ernest Manirumva et de protection des défenseurs burundais, Protection International lance aujourd'hui un documentaire de 26 minutes sur www.vimeo.com/20242275

Les défenseurs des droits humains burundais maintiennent régulièrement le cas d'Ernest Manirumva à l'agenda politique national et international. Pour faire face aux menaces et pressions qu'ils subissent en raison de cette campagne, ils développent leurs propres mécanismes de sécurité et protection, en coopération avec Protection International et East and Horn Africa Human Rights Defenders Project (EHAHRDP).

¹ Déclaration des organisations de la Société Civile 22 mois après l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA

² Amnesty International. Des militants expriment leur solidarité avec la campagne Justice pour Ernest Manirumva. <http://www.amnesty.lu/spip/spip.php?article4437>

Depuis 2010, plusieurs parlementaires belges soutiennent des défenseurs burundais en danger à travers un « jumelage » : la Chambre et le Sénat belges sont donc régulièrement informés des problèmes que rencontrent les défenseurs burundais à cause de leurs activités en faveur des droits humains et suivent l'évolution de l'affaire Manirumva, d'autant que la coopération belge finance la réforme du secteur de la justice.

Protection International, FORSC et EHAHRDP rappellent les engagements pris par :

- La Délégation de la Commission européenne et les Etats membres de l'Union européenne de **rendre public leur stratégie locale de protection des défenseurs burundais**, en vertu des Orientations de l'Union européenne sur les défenseurs des Droits Humains, priorité de la politique extérieure depuis 2004.
- Le département droits de l'Homme du Bureau des Nations unies à Bujumbura de **contribuer à l'élaboration par le Parlement burundais d'un cadre légal de protection des défenseurs** des droits humains. Plusieurs élus burundais, dont le président (membre du CNDD-FDD, parti au pouvoir) de la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine, ont exigé que toute la lumière soit faite sur l'assassinat d'Ernest Manirumva et se sont engagés à mettre sur pied un cadre légal de protection des défenseurs.

Selon Protection International, FORSC et EHAHRDP, il est nécessaire que le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU renforce son programme de protection des défenseurs au Burundi, en rappelant notamment à l'Etat burundais sa responsabilité de protéger les défenseurs en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs adoptée par consensus le 9 décembre 1998.

Le documentaire sera projeté vendredi 8 avril à 11h, au Parlement belge, Rotonde 1, rue de Louvain 21, 1000 Bruxelles, avec le soutien de Monsieur le Député Dirk Van Der Maelen, qui est jumelé avec le délégué général du FORSC, Monsieur Pacifique Nininahazwe.

Ce même vendredi à 18h le film sera projeté à l'ex Novotel de Bujumbura.

Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter:

Pour Protection International, à Bruxelles : Pascale Boosten pboosten@protectioninternational.org ou +32-2-6094407 – GSM +32-479-677475

Pour East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project, à Kampala: Rachel Nicholson: advocacy@defenddefenders.org ou +256 312 265 824

Pour FORSC, à Bujumbura, Pacifique Nininahazwe, pnininahazwe@yahoo.fr, +257 79 910 446